



Chien et chat emmener en vacances d'été ?

Les documents d'ESCCAP donnent des réponses

150622. La saison des voyages est à nos portes. Lorsque l'on emmène son chien ou son chat en vacances à l'étranger, il faut faire attention à certains points. Non seulement l'entrée dans d'autres pays est soumise à des réglementations, mais aussi le retour en Suisse. Les dispositions d'importation sont complexes et les contrôles douaniers sévères - pour la protection de l'animal et de l'homme. Informez-vous suffisamment tôt et réfléchissez avant le voyage si vous voulez vraiment emmener votre chien ou votre chat avec vous en raison du risque d'infection par différents agents pathogènes !

Protection contre les puces, les tiques et les moustiques

Les **puces** sont actives toute l'année dans toute l'Europe. Elles peuvent transmettre des agents pathogènes à votre animal. Différentes **tiques** peuvent transmettre au chien et/ou au chat, par leur piqûre, les agents pathogènes de certaines maladies comme la babésiose, l'ehrlichiose ou l'anaplasmose. Sur votre lieu de destination, les **phlébotomes** peuvent transmettre à votre animal de compagnie des leishmanies, les agents pathogènes de la dangereuse leishmaniose. En Europe du Sud et de l'Est, les **moustiques** peuvent également transmettre la dirofilariose cardiaque. - Des préparations appropriées contre les puces, les tiques et les moustiques sont disponibles dans les cabinets vétérinaires. L'effet protecteur se manifeste en quelques jours et dure de 4 semaines à quelques mois selon la préparation, mais pas toujours à 100 %. Vous devriez traiter votre animal avant le départ et renouveler régulièrement la protection pendant le voyage en respectant les intervalles d'efficacité indiqués.

Vermifuge contre les vers du cœur et les vers pulmonaires, les ténias ainsi que les ascaris et les ankylostomes

Dans toute l'Europe, les chiens et les chats peuvent être infectés par des parasites intestinaux tels que les ascaris et les ankylostomes ainsi que les vers pulmonaires ou les nématodes nains. Ces derniers peuvent également menacer l'homme. - Des préparations appropriées à large spectre d'action contre les différents vers sont disponibles dans les cabinets vétérinaires. Contre la dirofilariose cardiaque, le traitement contre les vers doit commencer 4 semaines après le début du voyage. Si vous voyagez plus de 4 semaines, le traitement doit être répété à des intervalles de 4 semaines. Le dernier traitement doit être effectué au plus tard dans les 4 semaines suivant le retour.

Ne pas oublier

Le propriétaire de l'animal doit emporter dans ses bagages **une pharmacie de voyage** contenant un peigne anti-puces, une pince à tiques, une pincette pointue, une moustiquaire, des sacs pour déchets canins ESCCAP ainsi que des désinfectants, des antidiarrhéiques et des vermifuges fournis par le cabinet vétérinaire. Il est obligatoire de se munir du **passport européen pour animaux de compagnie**. Les animaux de compagnie doivent être identifiés par une puce électronique lors du passage des frontières au sein de l'UE. Renseignez-vous suffisamment tôt auprès de votre vétérinaire, de l'ESCCAP, de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, de la douane, de la compagnie aérienne et de l'ambassade du pays de destination.

Maladies introduites par les voyageurs

Dans le bassin méditerranéen et dans le sud-est de l'Europe, de nombreux chiens sont infestés de parasites tels que les leishmanies, les babésies et les vers du cœur. Dans ces régions, une transmission à votre animal est possible. Les conséquences peuvent être des maladies graves à l'issue souvent fatale. Certaines maladies du voyageur importées, comme la rage ou l'infestation par le ténia tripartite du chien, sont des zoonoses importantes et revêtent une grande importance pour la police des épizooties. Introduites en Suisse, elles mettent en danger les enfants et les adultes ainsi que d'autres animaux.

Attention aux chiens de rue et aux chats errants

Il est très risqué de ramener chez soi des chiens ou des chats des rues ou des animaux de refuges dans des régions de vacances. Les animaux trouvés dans des pays à risque de rage ne doivent en aucun cas être ramenés. L'entrée d'animaux de compagnie en provenance de tels pays est soumise à des règles strictes que les vétérinaires de frontière et les douanes appliquent systématiquement. Si les conditions d'importation ne sont pas remplies, les animaux doivent être ramenés dans leur pays d'origine ou euthanasiés.

Utiliser le test de voyage ESCCAP

Utilisez le test de voyage sous [Reisetest | ESCCAP Schweiz](#) ! Cliquez sur le pays de vacances sur la carte d'Europe et vous obtiendrez immédiatement un aperçu avec toutes les informations importantes pour la protection antiparasitaire de votre compagnon à quatre pattes ! Utilisez également le dépliant ESCCAP sur les voyages, que vous pouvez télécharger ici.

Les documents offrent aux vétérinaires et aux professionnels de la santé animale ainsi qu'aux propriétaires d'animaux un aperçu concis. Ils permettent de protéger correctement les chiens et les chats contre les parasites dans chaque pays européen et de protéger la santé humaine.

>>> [Télécharger ici le guide modulaire 1 « Lutte contre les helminthes du chien et du chat » :](#)

[ESCCAP-CH_MGL1_Endoparasiten_f_def_121120.pdf](#)

>>> [Télécharger ici le guide modulaire 3 « Lutte contre les ectoparasites chez les chiens et les chats » :](#)

[Modulleitfaden 3-FR.indd \(esccap.ch\)](#)

>>> [Télécharger ici la « Prise de position sur la leishmaniose » :](#)

[ESCCAP_2021b_FS_Leishmaniose_F_RZ.qxp_ESCCAP_FS](#)

>>> [Télécharger ici le dépliant « Voyager avec les animaux de compagnie en Europe »](#)

[ESCCAP FlyerReisen_F_GzD](#)